Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-62_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 – N° 62/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 30 mai 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Christophe LE MEUR, Muriel MICHOT, Guénolé TRICOT, Charline MARTEL, Nadège SANSON et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Gérald ANTOINE (donne procuration à Valérie RUMIANO), Anne-Lise NOCET (donne procuration à Françoise DISQUAY), Maud LE BRETON (donne procuration à Guénolé TRICOT), Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Nadia MOREL), Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN), Cyrille BERMONT et Christine LANCASTER.

Secrétaire de séance : Nadia MOREL

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Pouvoirs : 6 - Votants : 25

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES ET FACULTATIFS – LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Madame Valérie RUMIANO, Maire, informe qu'un EPCI a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de réflexion.
Elle expose que le Conseil Communautaire du 28 avril 2026 a décidé d'instituer 5 commissions thématiques permanentes ouvertes et 3 groupes de travail thématiques ouverts. Ils sont composés d'un conseiller municipal ou communautaire par commune et d'un suppléant, ainsi que d'un membre du Forum citoyen Leff Ar Mor.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2025 portant modification des statuts de Leff Armor Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L 5211-40-1,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 23 voix pour et 2 abstentions, désigne les membres titulaires et suppléants selon le tableau joint en annexe.

A Plouha, le 8 juin 2026

Madame Le Maire,

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : 9 JUIN 2026

Valérie RUMIANO